

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

24^{ème} RALLYE NATIONAL DU TREPOT

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	dès réception du visa
Ouverture des engagements :	dès réception du visa
Clôture des engagements :	20/05/2024 à 23h59
Parution du carnet d'itinéraire :	25/05/2024 de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
	26/05/2024 de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
	31/05/2024 de 09h00 à 19h00
	<i>Chez Manuelle Montagne (ex. Bar de l'Aigle), 20 place Général Leclerc 76660 Grandcourt</i>
Dates et heures des reconnaissances :	25/05/2024 de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
	26/05/2024 de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
	31/05/2024 de 09h00 à 19h00
Séance d'essai :	31/05/2024 de 10h00 à 13h00
Vérifications administratives :	31/05/2024 de 15h00 à 19h45
	<i>Salle Reggiani, avenue des Canadiens 76470 Le Tréport</i>
Vérifications techniques :	31/05/2024 de 15h15 à 20h00
	<i>Salle Reggiani, avenue des Canadiens 76470 Le Tréport</i>
Heure de mise en place du parc de départ :	31/05/2024 à 15h00
	<i>Salle Reggiani, avenue des Canadiens 76470 Le Tréport</i>
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	31/05/2024 à 18h00
	<i>Salle Reggiani, avenue des Canadiens 76470 Le Tréport</i>
Briefing de la direction de course :	31/05/2024 à 19h30
	<i>Salle Reggiani, avenue des Canadiens 76470 Le Tréport</i>
PC Course :	<i>Salle Reggiani, avenue des Canadiens 76470 Le Tréport</i>
Collège des Commissaires Sportifs :	<i>Salle Reggiani, avenue des Canadiens 76470 Le Tréport</i>
Tableau d'affichage dématérialisé :	(voir QR code en annexe n°1 – QR Code)
Tableau d'affichage déporté :	Caserne des Pompiers 76660 Grandcourt
Classement en direct :	https://rallygt.net/rntp2024/
Publication des équipages admis au départ :	31/05/2024 à 21h00
Publication des heures et ordres de départ :	31/05/2024 à 21h00
Départ (basé sur le 1 ^{er} concurrent VHC) :	01/06/2024 à 07h30
	<i>Salle Reggiani, avenue des Canadiens 76470 Le Tréport</i>
Arrivée (basé sur le 1 ^{er} concurrent VHC) :	01/06/2024 à partir de 18h40
	<i>Salle Reggiani, avenue des Canadiens 76470 Le Tréport</i>
Vérification finale :	Autovision, 232 avenue Pierre et Marie Curie 80350 Mers les Bains
Taux horaire de la main d'œuvre :	60 € TTC
Publication des résultats du rallye :	01/06/2024 ; 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent
Cérémonie protocolaire :	01/06/2024 à partir de 19h30
	<i>Casino JOA, Esplanade Louis Aragon 76470 Le Tréport</i>
Parc à plateaux obligatoire :	Parking EINEA, rue Lavoisier 76260 Eu

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASA Val de Bresle organise le 24^{ème} Rallye National du Tréport en qualité d'organisateur administratif et technique.

Le présent règlement a été enregistré par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 254 en date du 27/03/2024.

Secrétariat du Rallye, Adresse : ASA Val de Bresle
..... 4 rue de la Mare 76630 Les Ifs
Téléphone : Marc LEDUE 06.12.90.78.38
Permanence du Rallye : Vendredi 31 Mai 2024 et Samedi 01 Juin 2024
..... Salle Reggiani, avenue des Canadiens 76470 Le Tréport

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Collège des Commissaires Sportifs

Président F. MAWDSLEY..... Licence n°1653
Commissaires Sportifs C. LECAT FAULIN..... Licence n°126053
A. LARUE..... Licence n°19109

PC Course

Directeur de Course H. VERGNORY..... Licence n°7092
Adjoints à la Direction de Course délégués au PC S. MONNIER Licence n°9968
L. VARANGLE Licence n°36384
J. LE GALL..... Licence n°9383
Dc C. CARON.....

Médecin chef

Commissaires Techniques

Commissaire Technique responsable J. SALENNE Licence n°18219
Adjoints D. THUILLIER..... Licence n°17953
J. BOUQUET..... Licence n°3387
J.L. AUBLE Licence n°4592
L. BRAURE..... Licence n°196163

Epreuves-spéciales

Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES J.M. GUEGAN..... Licence n°8072
S. DEUIL Licence n°113016
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES P. MARTIN Licence n°2787
Stagiaires à la Direction de Course délégués aux ES M. GUENET..... Licence n°196276
E. VOISIN Licence n°230808
Chronomètres A. LEBAILLIF Licence n°3346
D. RIVIERE..... Licence n°257520
A. LAOUST Licence n°
P. LORIO Licence n°171263
A. AVENEL..... Licence n°205351

Fonctions diverses

DC Voiture TRICOLORE F. GROUD Licence n°8035
DC Voiture DAMIER J.Y. FAULIN Licence n°11116

Chargés des relations avec les concurrents	S. MONNIER Licence n°9636
	C. CHRISTEL Licence n°9367
Chargé des relations avec la presse	M. LEDUE.....
Classement	R. VOISIN Licence n°211834
Speaker	E. VALLEE.....

1.2P. ELIGIBILITE

Le 24^{ème} Rallye National du Tréport compte pour la Coupe de France des Rallyes 2024 coefficient 3 et les Challenges de la Ligue de Normandie 2024.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés sont invités à se rendre sur le site de l'ASA Val de Bresle pour en suivre l'actualité, et le détail de déroulement des vérifications.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 24^{ème} Rallye National du Tréport doit compléter le formulaire d'engagement en ligne, avant la date de clôture des engagements indiquée au paragraphe « PROGRAMME/HORAIRE ».

Le formulaire d'engagement est accessible sur le site de l'ASA : <https://asavaldebresle.org>

Tout forfait doit être notifié par mail sans délai : rvoisin@rallygt.fr

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum.

Si le nombre de concurrents VHC est inférieur à 20, la liste des concurrents au rallye moderne sera complétée par les équipages de la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci, afin de compter 140 équipages au total (épreuve moderne et épreuve historique).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- *avec la publicité facultative des organisateurs*
 - pilote et/ou copilote membre de l'ASA Val de Bresle :450,00€
 - pilote et copilote non-membres de l'ASA Val de Bresle :490,00€
 - équipage 100% féminin :450,00€
- *sans la publicité facultative des organisateurs*
 - pilote et/ou copilote membre de l'ASA Val de Bresle :900,00€
 - pilote et copilote non-membres de l'ASA Val de Bresle :980,00€
 - équipage 100% féminin :900,00€

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée Terrain de football municipal (CD 149) 76660 Grandcourt

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 24ème Rallye National du Tréport représente un parcours de 273,830 km.

Il est divisé en 1 étape et 4 sections.

Il comporte 7 épreuves spéciales d'une longueur totale de 96,450 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1/3/5/7 d'une longueur de 14,970 km

ES 2/4/6 d'une longueur de 12,190 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe n°2 "TIMING".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures indiqués au paragraphe « PROGRAMME/HORAIRE ».

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Le rallye se terminera au CH7A.

S'en suivra les CH7B Podium Casino JOA et CH7C Entrée en Parc Fermé Final.

La non-présentation à l'un des deux CH7B et CH7C, ou aux deux, entrainera l'exclusion de l'équipage des classements du meeting.

7.5.19P. Le non-respect volontaire de la route de course dans les aménagements de sécurité demandant un ralentissement des concurrents (chicane article 7.5.19), entrainera, sur demande de la Direction de course, une pénalité infligée par les Commissaires Sportifs.

7.5.20P. SEANCE D'ESSAI

Une séance d'essai sera organisée le vendredi 31 Mai 2024 de 10h00 à 13h00.

Elle est réservée aux concurrents qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement, et qui se seront acquittés d'un droit de 80 euros.

Le nombre des inscrits est fixé à 50 voitures maximum.

Seuls les membres de l'équipage régulièrement engagés au rallye pourront y participer.

Au départ de la séance d'essai, un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et des équipages.

Après accord de l'organisateur, le copilote pourra être remplacé par une personne titulaire d'une licence.

Dans ce cas, ses coordonnées (nom, prénom et numéro de licence) devront être communiquées à l'organisateur au plus tard à la date de clôture des engagements.

Si à la date de clôture des engagements, le nombre des inscrits à la séance d'essai, est inférieur à 5, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la séance d'essai.

Des vérifications administratives et techniques auront lieu de 09h30 à 11h00.

Le lieu des vérifications et de la base d'essai seront indiquées par mail.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Généralités

La remise des prix se déroulera le samedi 01 Juin 2024 à partir de 19h30 sur le podium d'arrivée, où les concurrents devront attendre les instructions des officiels.

Tous les concurrents classés recevront une coupe. Les primes en espèces ne sont pas cumulables.

Les primes en espèces seront adressées aux récipiendaires dans un délai de 5 jours ouvrés, suivant la publication du classement final définitif.

Les primes de classe en espèces seront réduites s'il y a moins de 100 partants, sauf pour les 3 premiers au classement général scratch. (par exemple : 92 partants, les primes seront distribués à 92%).

Classement général scratch

Les trois premiers concurrents au scratch seront récompensés.

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
700 €	600 €	500 €

Classement général au groupe

Il n'est pas prévu de primes aux Groupes.

Classement général à la classe

Les 33 classes récompensées sont :

R5 (R5 + Rally2 + Rally2kit), **Rally3**, **R4**, **R3**, **Rally4**, **R2**, **Rally5**, **R2J**, **FR2**, **R1**

N4, **N3**, **N2**, **N2S**, **N1**

A8W, **A8**, **A7S**, **A7K**, **A7**, **A6K**, **A6**, **A5K**, **A5**

F2000-15, **F2000-14** (F2000-14 + FRC), **F2000-13**, **F2000-12**, **F2000-11**

RGT16, **GT+15**, **GT10**, **GT9**

Tableau des récompenses par classe

Classes \ Position	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
Moins de 4 partants	245 €				
De 4 à 10 partants	368 €	245 €	163 €		
Plus de 10 partants	490 €	368 €	245 €	163 €	123 €

Les coupes seront remises lors de la Cérémonie du podium final.

Classement Féminin

Le premier équipage complètement féminin (pilote féminine et copilote féminine), sera récompensé d'une coupe et d'un prix en espèces de **250€**.

Prime « spectacle »

Un partenaire de l'épreuve récompensera le plus beau passage dans une épingle (qui sera dévoilée aux concurrents dans un additif à paraître) par une prime exceptionnelle de **500€**.

Le partenaire se charge de désigner le jury, qui aura la responsabilité de choisir le plus beau passage.

Le partenaire fera connaître à l'organisateur son choix, qui sera porté à la connaissance de l'équipage lors de la remise des prix.

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

4^{ème} RALLYE NATIONAL VHC DU TREPORT

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.

PROGRAMME - HORAIRES

Voir le règlement particulier moderne

Tableau d'affichage dématérialisé : (voir QR code en annexe n°1 – QR Code)

Classement en direct : <https://rallygt.net/rntpvh2024/>

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASA Val de Bresle organise le 4^{ème} Rallye National VHC du Tréport en qualité d'organisateur administratif et technique.

Le présent règlement a été enregistré par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 254 en date du 27/03/2024.

Secrétariat du Rallye, Adresse : ASA Val de Bresle

..... 4 rue de la Mare 76630 Les Ifs

Téléphone : Marc LEDUE 06.12.90.78.38

Permanence du Rallye : Vendredi 31 Mai 2024 et Samedi 01 Juin 2024

..... Salle Reggiani, avenue des Canadiens 76470 Le Tréport

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Voir le règlement particulier moderne

Directeur de Course VHC S. MONNIER Licence n°9968

Commissaire technique Responsable VHC L. BRAURE..... Licence n°196163

Chargés des relations avec les concurrents S. MONNIER Licence n°9636

C. CHRISTEL Licence n°9367

1.2P. ELIGIBILITE

Le 4^{ème} Rallye National VHC du Tréport compte pour la Coupe de France des Rallyes VHC 2024 **coefficient 2** et les Challenges de la Ligue de Normandie 2024.

1.3P. VERIFICATIONS

Voir règlement particulier moderne

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 4^{ème} Rallye National VHC du Tréport doit compléter le formulaire d'engagement en ligne, avant la date de clôture des engagements indiquée au paragraphe « PROGRAMME/HORAIRE ».

Le formulaire d'engagement est accessible sur le site de l'ASA : <https://asavaldebresle.org>

Tout forfait doit être notifié par mail sans délai : rvoisin@rallygt.fr

Photocopie de la 8^{ème} page du Passeport Technique Historique

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum.

Si le nombre de concurrents modernes est inférieur à 120, la liste des concurrents au rallye VH sera complétée par les équipages de la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci, afin de compter 140 équipages au total (épreuve moderne et épreuve historique).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- *avec la publicité facultative des organisateurs*
 - pilote et/ou copilote membre de l'ASA Val de Bresle :310,00€
 - pilote et copilote non-membres de l'ASA Val de Bresle :350,00€
- *sans la publicité facultative des organisateurs*
 - pilote et/ou copilote membre de l'ASA Val de Bresle :620,00€
 - pilote et copilote non-membres de l'ASA Val de Bresle :700,00€

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

Voir règlement particulier moderne

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

Voir règlement particulier moderne

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Voir règlement particulier moderne

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

Le rallye se terminera au CH7A.

S'en suivra les CH7B Podium Casino JOA et CH7C Entrée en Parc Fermé Final.

La non-présentation à l'un des deux CH7B et CH7C, ou aux deux, entrainera l'exclusion de l'équipage des classements du meeting.

7.5.19P. Le non-respect volontaire de la route de course dans les aménagements de sécurité demandant un ralentissement des concurrents (chicane article 7.5.19), entrainera, sur demande de la Direction de course, une pénalité infligée par les Commissaires Sportifs.

7.5.20P. SEANCE D'ESSAI

Voir règlement particulier moderne

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

La remise des prix se déroulera le samedi 01 Juin 2024 à partir de 18h45 sur le podium d'arrivée, où les concurrents devront attendre les instructions des officiels.

Tous les concurrents classés recevront une coupe. Il n'y a aucune prime en espèces.

EPREUVE MODERNE	EPREUVE VHC
Tableau d'affichage	Tableau d'affichage
	
Direct	Direct
	

ANNEXE 2 TIMING

ETAPE n°1 – Samedi 01 Juin 2024					
Section n°1					
		<i>Liaison</i>	<i>Chrono</i>	<i>Imparti</i>	<i>1er</i>
CH 0	Sortie de Parc Fermé				07h30
CH 0A	Entrée Assistance A	25,920		00h35	08h05
CH 0B	Sortie Assistance A			00h30	08h35
CH 1	Avant ES 1	8,000		00h15	08h50
ES 1	WANCHY-CAPVAL	0,050	14,970	00h03	08h53
CH 2	Avant ES 2	15,220		00h40	09h33
ES 2	FALLENCOURT	0,050	12,190	00h03	09h36
CH 2A	Entrée Regroupement I	9,200		00h30	10h06
Section n°2					
		<i>Liaison</i>	<i>Chrono</i>	<i>Imparti</i>	<i>1er</i>
CH 2B	Sortie Regroupement I			00h50	10h56
CH 2C	Entrée Assistance B	3,450		00h10	11h06
CH 2D	Sortie Assistance B			00h30	11h36
CH 3	Avant ES 3	8,000		00h15	11h51
ES 3	WANCHY-CAPVAL	0,050	14,970	00h03	11h54
CH 4	Avant ES 4	15,220		00h40	12h34
ES 4	FALLENCOURT	0,050	12,190	00h03	12h37
CH 4A	Entrée Regroupement II	9,200		00h30	13h07
Section n°3					
		<i>Liaison</i>	<i>Chrono</i>	<i>Imparti</i>	<i>1er</i>
CH 4B	Sortie Regroupement II			00h50	13h57
CH 4C	Entrée Assistance C	3,450		00h10	14h07
CH 4D	Sortie Assistance C			00h30	14h37
CH 5	Avant ES 5	8,000		00h15	14h52
ES 5	WANCHY-CAPVAL	0,050	14,970	00h03	14h55
CH 6	Avant ES 6	15,220		00h40	15h35
ES 6	FALLENCOURT	0,050	12,190	00h03	15h38
CH 6A	Entrée Regroupement III	9,200		00h30	16h08
Section n°4					
		<i>Liaison</i>	<i>Chrono</i>	<i>Imparti</i>	<i>1er</i>
CH 6B	Sortie Regroupement III			00h40	16h48
CH 6C	Entrée Assistance D	3,450		00h10	16h58
CH 6D	Sortie Assistance D			00h20	17h18
CH 7	Avant ES 7	8,000		00h15	17h33
ES 7	WANCHY CAPVAL	0,050	14,970	00h03	17h36
CH 7A	CH REGGIANI FIN D'EPREUVE	29,400		00h50	18h26
CH 7B	Podium Casino JOA	2,500		00h30	19h06
CH 7C	Parc Fermé Reggiani	1,500		00h30	19h36